

Préavis municipal n° 56 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eaux claires à la Route des Avouillons

Date proposée pour la séance de la commission :

- **mercredi 15 mai 2019 à 19h00**

bâtiment du Montoly 1, salle Mont-Blanc, 2^e étage

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans sa séance du 7 février 2019, le Conseil communal a décidé de ne pas accorder le crédit et de ne pas autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux du préavis n° 52 relatif à la création d'un trottoir à la Route des Avouillons et au carrefour de Fontenailles. Or, ce document relatait aussi la nécessité d'entreprendre des travaux d'entretien du réseau d'assainissement, identifiée lors de l'étude du projet d'aménagement.

Pour mémoire, un tronçon d'une longueur d'environ 70 m présente de sérieux défauts structurels, rendant obligatoire son remplacement même sans intervention en surface, sans quoi il pourrait s'effondrer et entraîner avec lui la route située au-dessus. Les défauts majeurs constatés sont des fissures en grand nombre, notamment sur la partie supérieure du collecteur, ainsi que des éclatements du tuyau.

Les objectifs poursuivis par le projet du présent préavis sont donc les suivants :

- intervenir rapidement pour garantir la sécurité des usagers de la route, afin de prévenir un éventuel effondrement;
- garantir la bonne évacuation des eaux de chaussée vers le réseau de collecte des eaux claires.

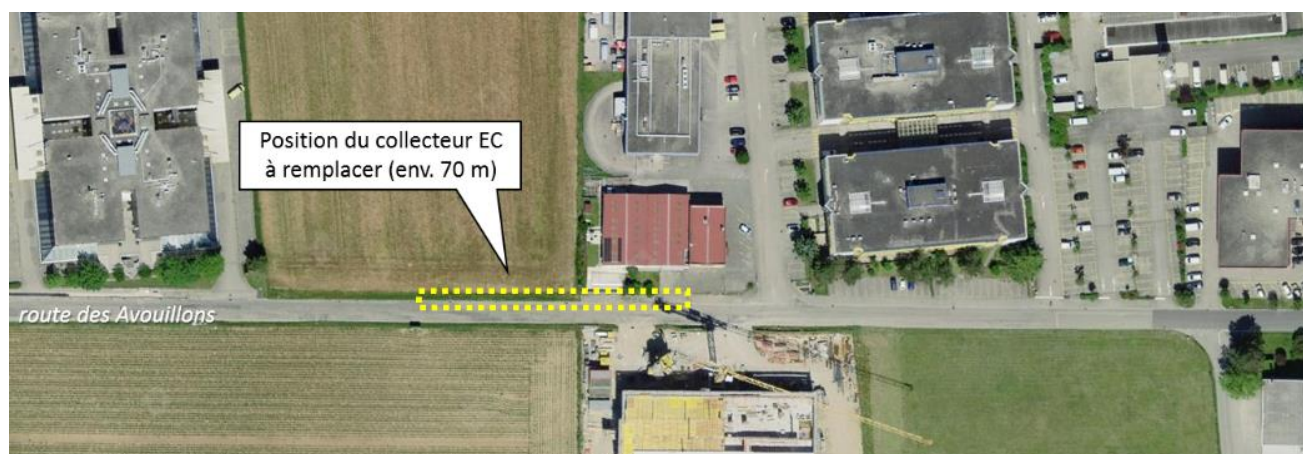


Figure 1 : périmètre du projet

Descriptif du projet

Le projet prévoit un remplacement du collecteur d'eaux claires existant par la pose d'une nouvelle conduite en béton armé d'un diamètre de 400 mm et possédant une pente de 1.1% sur une longueur totale de 70 m. Ce système permet d'assurer son étanchéité et de garantir sa résistance mécanique. Ce dernier sera enrobé de sable. Notons qu'une réhabilitation par chemisage ne peut pas être envisagée. Bien qu'il offre l'avantage d'étancher, le chemisage ne permet pas le renforcement du collecteur.

Planning

Dans l'optique de sa réalisation, le projet doit être avalisé par le Conseil communal par le biais du présent préavis de construction. Après l'acceptation des conclusions du présent préavis, lors de la séance du 27 juin 2019 du Conseil communal, l'appel d'offres pour les prestations relatives à l'exécution sera rédigé et l'adjudication des travaux pourra intervenir en septembre 2019. Les travaux seront quant à eux d'une durée de 3 à 4 semaines.

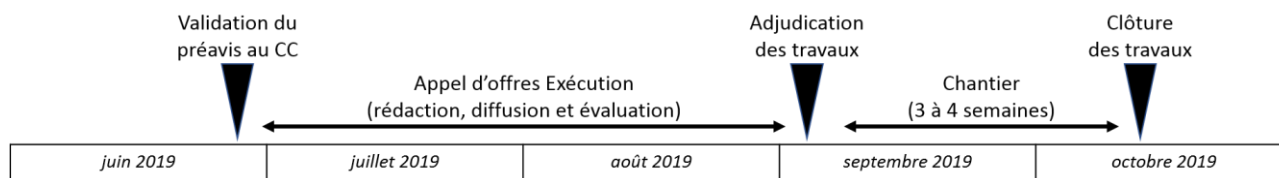


Figure 2 : frise chronologique du projet

Coûts des travaux

Le présent préavis concerne les phases 4 (appel d'offres) et 5 (réalisation) des prestations d'ingénieur définies par la norme SIA 103 ainsi que le coût des travaux, basé sur une estimation sommaire (+/- 10%) établie par le bureau Bovard & Nickl SA de Nyon. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Travaux de génie civil	140'000.--
Inspection caméra après travaux	2'000.--
Honoraires étude et direction des travaux	17'000.--
Divers et imprévus (env. 10%)	16'000.--
Montant total HT	175'000.--
T.V.A. 7,7 % arrondi à	13'000.--
Montant total TTC	188'000.--

Financement

Le financement des travaux pourrait être assuré, cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 175'000.-- aux conditions les plus favorables. En effet, le montant total des travaux est devisé à CHF 188'000.--TTC mais s'agissant de travaux secteur 460 « Réseau d'égouts-épuración » assujetti à la TVA, l'impôt préalable grevant les investissements pourra être entièrement récupéré après transmission des décomptes TVA à l'Administration fédérale des contributions, Division principale TVA. Le financement de l'impôt préalable à récupérer sera assuré temporairement par les disponibilités de la bourse communale. Le montant net à financer sera donc de CHF 175'000.--.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5 %, nos charges financières s'élèveront la première année à CHF 2'625.--.

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune joint en annexe permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Amortissement

Comme évoqué ci-dessus, s'agissant de travaux secteur 460 « Réseau d'égouts-épuración » assujetti à la TVA, l'impôt préalable grevant les investissements pourra être entièrement récupéré après transmission des décomptes TVA à l'Administration fédérale des contributions, Division principale TVA. Le montant net à amortir sera donc de CHF 175'000.- et sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 5'833.-- pour une année complète et sera comptabilisée dans le secteur 460 "Réseau d'égouts – épuración".

Frais d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu
- le préavis municipal n° 56 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection d'un collecteur d'eaux claires à la route des Avouillons ;
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 188'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
 - II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 175'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Cretegny

J. Niklaus

ANNEXE I - Préavis n° 56

PLAN SYNOPTIQUE DES TRAVAUX

